

Quelle nation?

Le Québec est un peuple formé de plusieurs nations. S’y trouvent la très forte majorité de la nation canadienne-française (le groupe majoritaire au Québec) et plusieurs nationaux canadiens-anglais (le principal groupe minoritaire au Québec) mais aussi 11 Nations autochtones et d’autres nationaux de différents pays. Tous ces groupes unis les uns aux autres constituent l’ensemble québécois — l’ensemble des Québécois. Il s’agit là du peuple du Québec. Un peuple est un groupe assez vaste de personnes qui se regroupent :

- sur un territoire donné
- sous l’autorité d’un gouvernement donné
- sous un ensemble d’institutions donné

Si les nations kurde, catalane, serbe, française, écossaise et basque existent dans les faits, elles n’ont pas toutes le contrôle d’un État. L’État n’a rien à voir avec l’existence d’une nation. La nation polonaise existait des siècles avant l’émergence de l’État polonais. La nation étatsunienne n’existait pas avant les États-Unis. Au demeurant, un État peut éventuellement donner naissance à une nation. Or, il s’agit là, à proprement parler, d’une toute autre question. L’État est accessoire à caractériser la nation. Cependant, quand il est indépendant, l’État a tout ce qui est nécessaire à *construire* une nation, pour reprendre l’expression anglo-saxonne consacrée.

Les Canadiens-Anglais du Québec ne font pas partie de la même nation que les Canadiens-Français du Québec. Les Canadiens-Anglais du Québec font partie de la nation canadienne-anglaise et les Canadiens-Français du Québec font partie de la nation canadienne-française. Tout ça est très simple. Tout ça est exagérément simple. Tout ça est d’une simplicité désarmante. Par ailleurs, et cela est d’une importance capitale, les canadiens-anglais du Québec ET les canadiens-français du Québec font *tous les deux* partie du même *peuple* : le peuple du Québec.

Le Québec est le foyer national de la nation canadienne-française puisque la très forte majorité de cette nation est au Québec. Le Kurdistan (zone géographique qui touche à l’Iran, l’Irak, la Syrie et la Turquie — ça *n’est pas* un pays) est le foyer national de la nation kurde pour la même raison. Le *Rest of Canada* (ROC), dont le centre de masse démographique est l’Ontario, est le foyer national de la nation canadienne-anglaise pour la même raison. L’Italie est le foyer national de la nation italienne pour la même raison.

Les Canadiens-Français du Québec constituent la majorité des Québécois. Aussi, avec la Révolution tranquille, la nation-canadienne française a transféré la responsabilité de la gestion de ses affaires intimes de l’Église catholique à l’État du Québec. Il suffit, pour le comprendre, de songer un seul instant à ce qui s’est passé à cette époque avec la gestion de l’éducation et celle de la santé. Par conséquent, la nation canadienne-française doit s’investir résolument à l’Assemblée nationale du peuple du Québec. La nation canadienne-française doit assumer la défense de ses intérêts par l’exercice du pouvoir et utiliser ce pouvoir pour faire du Québec un État indépendant. Il s’agit là d’une condition essentielle et nécessaire à la pérennité de la nation canadienne-française comme à celle de toutes les nations dont le foyer est au Québec. Seul l’État est susceptible de garantir le respect du droit, quel qu’il soit. Or l’État, c’est l’affaire du peuple.

Le jour où le Québec deviendra un pays, le peuple du Québec — constitué de différentes nations — deviendra enfin la nation québécoise, au sens propre du terme. Cette nouvelle nation aura alors un mythe fondateur — la séparation du Canada, soit, la réalisation de l'indépendance d'un État de langue française en Amérique sur la base de l'égalité en droit de tous les citoyens. Les gens de ce pays partageront alors enfin la conscience d'appartenir au même groupe et la volonté de vivre en commun, en français. L'ensemble des valeurs communes de cette société nouvelle se verra alors enchâssé dans le texte de la constitution de son propre État. Il est une chose absolument certaine cependant : le Québec, aujourd'hui, n'a pas ces caractéristiques. Il est une chose absolument certaine cependant : le Québec, aujourd'hui, n'est pas une nation.

Il appartient au peuple du Québec, et à lui seul, de définir ce qu'il est et ce qu'il veut devenir. Il appartient au peuple du Québec, et à lui seul, de déterminer s'il a :

- la conscience de constituer un même groupe de citoyens
- la volonté d'assumer le devenir commun de tous ses citoyens

Alors, et alors seulement, le peuple du Québec deviendra une nation. Il s'agit là d'une prérogative fondamentale de tous les peuples de la Terre. Le droit à disposer de nous-même n'appartient pas au parlement d'un pays étranger — la Chambre des Communes — même si des élus de notre peuple y siègent.

Même si Ottawa nous reconnaissait pleinement, avec tous les égards et tous les pouvoirs inhérents à une telle reconnaissance; même si le gouvernement du Québec signait la constitution *canadian*; même si ci et même si ça, le Québec *doit* se séparer du Canada. Il en va de l'intérêt du peuple. Il en va de la réalisation de l'indépendance d'un État français en Amérique. Il en va de la réalisation de l'indépendance d'un État fondé sur l'égalité *en droit*, de *tous* les citoyens.

Pierre Bourgault disait :

« Ce qu'il faut dire et qu'on ne dit pas assez, c'est que, même si la fédération canadienne était < payante >, il faudrait quand même faire l'indépendance du Québec. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il vaut mieux gérer ses propres affaires que de les laisser gérer par les autres. Il en va des peuples comme des individus. »

Sasha-A. Gauthier, présidence
Sophie St-Gelais, vice-présidence
Félix Pinel, organisation
Marilyne Lacombe, secrétariat
Willie Gagnon, communication

Mouvement pour une élection sur la souveraineté